

La CITÉ NOUVELLE

Vol. 1 Nos 7 - 8

LA CITE-NOUVELLE

Juillet - Août 1945



VUE AÉRIENNE
de la
CITÉ-JARDIN
de
TRICENTENAIRE

**LE MILIEU PROPICE
À L'ÉPANDUISSEMENT DE LA FAMILLE**

LA CITE NOUVELLE

Organe officiel

de

L'UNION ECONOMIQUE D'HABITATIONS
Cité-Jardin du Frérentenaire
Rosemont, Montréal 36,
Canada.

Administrateur
Aviseur
Rédacteur

J.-Auguste Gosselin
R.P. Jean d'Auteuil Richard, S.J.
Hector Vezeau

(Droits d'auteur enregistrés)

Cette publication mensuelle est une contribution à
l'effort commun vers la solution du problème de
l'habitation et de son milieu.

Volume 1	JUILLET - AOÛT	Nos.7 - 8
<u>SOMMAIRE</u>		
		<u>Pages</u>
Editorial		2
Le Bâtiment, Urgence Nationale		3-4
La Cité Nouvelle à la Radio		5 à 16
La Coopération		17
Chronique féminine		18
Un Grand Evènement à la Cité-Jardin		19
Petites Nouvelles de Montréal		20-21
Petites Nouvelles de Québec		22

Editorial

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE, LECON DE CHOSES!

Il y a déjà quelque temps que l'habitation a cessé de n'être qu'un abri. Grâce à la diffusion de la sociologie chrétienne, la conception qu'on a maintenant du logement est devenue plus humaine.

L'U.E.H. soutient que l'habitation doit répondre à des besoins essentiels de la famille, cellule première de la société. Aussi s'est-elle fixé, comme objectif, la création dans le Québec des cités-jardins urbanisées et organisées en fonction de la vie communautaire.

Sa première réalisation, la Cité-Jardin du Tricentenaire, qui s'édifie présentement en banlieue de Montréal, est un exemple concret du milieu idéal où la famille trouvera les conditions favorables à son développement. Parmi ces conditions, il faut mentionner les caractéristiques suivantes, qui distinguent de toute autre l'oeuvre qui y est entreprise:

1. Aménagement et orientation des rues, parcs, sentiers, lots et maisons pour donner espace, air et lumière, assurant ainsi un maximum de sécurité, hygiène, santé et confort.

2. Groupement des citoyens d'après leur niveau social, langue, religion; contrôle de l'admission et du retrait.

3. Organisation de la vie morale et intellectuelle du groupement familial: paroisse, mouvements d'action religieuse et sociale, école, bibliothèque, salles d'études, de lecture, de formation artisanale et artistique; organisation des loisirs.

4. Encouragement à la petite propriété, administration de l'activité locale, construction en série, achats en groupe, caisse d'épargne et de crédit, magasin coopératif, caisse de prévoyance, assurances.

Il ne faut pas s'étonner de voir un mouvement québécois préconiser les avantages de la vie communautaire. Ce n'est

après tout qu'une phase de l'évolution qui tend à établir la sécurité sociale dans le monde. D'autres pays travaillent dans le même sens, à preuve cette nouvelle d'outre-Atlantique qui nous apprend que le Ministère de l'Education de Grande-Bretagne recommande l'établissement de Centres communautaires autonomes pour "favoriser la formation sociale et l'entraînement et la récréation physique de la communauté."

Un éminent sociologue anglais, Sir Ernest Barker, écrit à ce propos: "Le Centre communautaire a pris naissance parmi les habitants des nouvelles cités ouvrières, sincèrement désireux de développer leur culture et de rendre leurs loisirs à la fois profitables et agréables. C'est par leurs soins et grâce à leurs contributions, mises sou à sou dans la tirelire, que, tel un coin de véritable démocratie, le centre communautaire s'est établi."

L'auteur de la nouvelle appuie surtout sur le fait que le Gouvernement anglais, contrairement aux Etats totalitaires, "a nettement conscience de la valeur, pour toute section de la communauté, d'un développement autonome sur des données démocratiques." "La Coopération sociale et volontaire fut, de tout temps, la caractéristique de notre génie national," dit encore Sir Ernest Barker.

Le bulletin conclut: "Les Centres communautaires ne représentent donc pas l'organisation contrôlée de la vie sociale de la communauté. Ce seront des associations autonomes destinées à rendre les heures de loisir à la fois agréables et profitables et qui pourront un jour servir d'exemple de démocratie, appliquée à la reconstruction spirituelle d'une Europe moralement dévastée."

Leçon de choses, dont l'application embryonnaire à la Cité-Jardin indique qu'il est possible d'organiser chez nous de façon démocratique de nouvelles institutions, sans aboutir le moins du monde à une ingérence dictatoriale de l'Etat.

LE BATIMENT, URGENCE NATIONALE

Enfin, voilà la question du logement à sa vraie place, au premier plan de notre activité nationale.

Avec la fin de la guerre, la mobilisation de toutes les ressources de main-d'oeuvre et de matériaux de construction, qu'on a déclenchée pour solutionner la crise du logement dans le pays, ne fera que s'accroître.

Des mesures ont déjà été prises par nos gouvernements pour encourager la construction de 50,000 maisons par an, pendant 10 ans, pour satisfaire aux besoins réels de la population. Non seulement le bâtiment connaît-il une activité jusqu'ici inconnue, mais les industries connexes, comme la coupe du bois, les moulins à scie, les manufactures de briques et d'autres matériaux et accessoires se ressentent de cette poussée gigantesque. Et pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la construction de ces maisons et à la fourniture des matériaux, le Service sélectif national, en collaboration avec les services engagés à la démobilisation, a entrepris une véritable campagne de recrutement.

Le but premier que vise le gouvernement en déclenchant cette "mobilisation" de nos ressources humaines et matérielles, c'est de procurer aux anciens combattants d'abord des habitations dans des développements comportant des facilités de location ou d'achat. Naturellement les non-combattants pourront aussi en profiter.

Dans une causerie qu'il prononçait récemment sous les auspices de la Ligue du progrès civique, Monsieur J.-L. F. Price, président de la National House Builders Association, a déclaré que l'Administration fédérale du logement a récemment annoncé deux plans de construction, par l'entreprise privée, d'habitations qui seront mises à louer ou en vente.

Le premier plan vise à la création, en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, de corporations à dividende limité dans tout le Dominion, avec capital accumulé de \$50,000,000. dont 10%, ou 5 millions, seront déposés par des compagnies d'assurance-vie. Ce fonds suffirait à la construction de 10,000 logements (on parle même d'un total de 20,000 logements pour le Canada), dont un nombre encore indéterminé, probablement pas moins de 1,500, pour la région de Montréal.

Comme la cité possède des milliers de lots vacants très bien situés, elle pourrait, plus vite peut-être que beaucoup d'autres villes, commencer la construction de ces maisons à loyers modiques.

Le second plan, élaboré par le sous-ministre des finances, à Ottawa, Monsieur W.C. Clark, et garanti par l'Administration fédérale du logement, promet d'être une des plus sérieuses contributions jamais faites à la question de l'accession à la petite propriété.

Ce plan prévoit des garanties et pour le propriétaire et pour le constructeur.

Le propriétaire aura l'assurance que sa maison est située dans un centre urbanisé, que son lot a une valeur raisonnable, que la maison est bâtie conformément aux données de la technique moderne d'après des plans et devis approuvés par l'Administration fédérale du logement et que le prix payé pour sa maison n'excède pas le coût estimé d'avance pour sa construction (ou la valeur d'emprunt), plus une marge déterminée de profit, calculée sur le nombre de chambres à coucher. On espère qu'avec ce plan, réservé aux entrepreneurs de compétence et travaillant sur une base de production en série, on pourra réaliser un maximum d'efficacité, et toutes les économies, possibles dans les circonstances, aideront à réduire le prix de vente de ces maisons.

Pour inciter les constructeurs à utiliser ce plan, le gouvernement leur offrira les encouragements suivants:

1. Le gouvernement achètera au constructeur, au coût estimé ou valeur d'emprunt, plus les frais courants, toute maison non vendue un an après la construction terminée. Cette promesse facilitera au constructeur le financement temporaire par sa propre banque.

2. La valeur d'emprunt de la L. N. H. sera basée sur les coûts actuels de production en série, plutôt que sur des prix incertains, sujets à augmenter.

3. Le prêt initial consenti par la L. N. H. à un constructeur sera l'équivalent du prêt consenti d'après la Partie I de la L. N. H. à un propriétaire particulier, sans rétention de 25% en attendant que la maison ait été vendue.

4. Acceptation par le gouvernement du réajustement des prix maxima de vente pour compenser pour (1) l'augmentation possible des prix autorisés par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pour les matériaux; (2) augmentation possible des salaires autorisés par les conseils du travail en temps de guerre; et (3) augmentation de taxes sur les matériaux.

5. Octroi par le gouvernement (1) de la haute priorité A (E) accordée pour la construction de maisons pour les vétérans, et (2) de toute l'assistance possible pour l'acquisition de la main-d'oeuvre et des matériaux appropriés.

Monsieur Price est d'avis qu'à cause des formalités nécessaires à la création de développements d'habitations ou de logements sous la régie du second plan précité, peu de maisons seront disponibles cette année encore, mais il est confiant que l'an prochain le plan connaîtra beaucoup de succès.

En plus des deux plans en question, le gouvernement a l'intention de convertir en logements temporaires certains immeubles qui lui appartiennent et qui seraient appropriés à ces modifications. On mentionne aussi l'arrangement conclu avec la Wartime Housing Limited pour l'érection de 200, ou peut-être 400 maisons, à Montréal, d'ici l'hiver prochain.

Il serait peut-être opportun de souligner ici le projet de 200 maisons présentement à l'étude à la Cité-Jardin du Tricentenaire. Les plans et devis de quatre types de maisons familiales, ayant 6, 7 et 8 pièces, ont été approuvés par l'Administration fédérale du logement et par une compagnie de prêt agréée. Le terrain ecclésiastique est déjà subdivisé et tous les renseignements techniques relatifs à la construction sont prêts. Il ne reste qu'à compléter le recrutement du nombre nécessaire d'aspirants propriétaires pour démarrer ce vaste chantier.

D'autres groupements analogues affiliés à l'U.E.H., ou qui le seront plus tard, étudient présentement d'importants projets dans plusieurs villes de la province.

De tout cela on peut conclure que la voie est ouverte à une véritable campagne nationale de construction de maisons à bon marché, principalement pour loger les anciens combattants et leur famille. Au dire de Monsieur Price, "la machine qui fournira ouvriers, finance et matériaux est déjà en marche, et apparemment, tout ce qui reste à décider c'est de s'entendre sur les procédés de construction qu'adopteront les corporations à dividende limité ou autres organismes formés par les compagnies d'assurance-vie dans les grands centres urbains où des projets de logements seront mis à exécution."

(suite page 19)

LA CITE NOUVELLE

Programme éducatif sur l'Habitation et ses Problèmes
 Dix émissions hebdomadaires à Radio-Canada
 sous les auspices de
 L'UNION ECONOMIQUE D'HABITATIONS

Realisateur: M. Florent Forget

L'APRES GUERRE, ASPECT ECONOMIQUE DE L'HABITATION.

par

M. Honoré Parent,
 Directeur des services municipaux de la ville de Montréal.

Septième émission: mercredi le 18 avril 1945, à 10 h. 15 du soir

M. Forget - M. Parent, la tournure récente des événements militaires en Europe et la perspective d'une paix prochaine donnent au sujet que vous proposez de traiter: le logement, l'après-guerre et le point de vue économique, un intérêt particulier. Pourquoi liez-vous ensemble ces trois éléments?

M. Parent - Parce qu'ils sont intimement liés entre eux. L'état de guerre souligne déjà d'une façon tragique la relation étroite qui existe entre l'économique - ou si l'on préfère la concentration industrielle - et le logement. Que sera-ce après la guerre?

Mais avant d'aborder ce sujet particulier, je désire rappeler que le logement occupe en tout temps une place prépondérante dans la vie économique de la collectivité, à cause de la construction des habitations qui s'y rattache. Ainsi dans notre pays dont la population est relativement peu considérable, on a dépensé en construction de bâtiments de toutes sortes, une somme supérieure à \$576,500,000, en 1929, et au delà de \$639,500,000 en 1941 (Bureau fédéral de la Statistique).

- M. Forget - Avec un volume d'affaires aussi considérable, la construction se classe, je suppose, parmi les toutes premières industries de la nation?
- M. Parent - En effet, mais c'est moins une industrie qu'un ensemble d'industries connexes et se ramifiant à l'infini. Aussi n'est-il pas nécessaire de démontrer l'axiome populaire: "Quand le bâtiment va, tout va!"
- M. Forget - S'il est permis de rappeler le souvenir pénible mais instructif de la grande crise, l'activité du bâtiment, si je ne me trompe, était tombée bien bas.
- M. Parent - Si bas, M. Forget, que de tous les pays pour lesquels nous avons des statistiques, le Canada et - signalons-le en passant - les Etats-Unis figurent l'un et l'autre en dernière place. Ainsi, en prenant 100% en 1929 comme point de repère, on voit avec effarement qu'à trois ans plus tard, en 1932, l'indice de la construction était tombé à 16.8% et l'année suivante à 9.7%. En dollars - c'est-à-dire en salaires d'ouvriers, achats de matériaux etc. - cela veut dire que, pour la seule ville de Montréal, le chiffre d'affaires de la construction avait dégringolé en quatre ans de \$46,065,924 à \$4,000,000 (Office d'Initiative économique de Montréal).
- M. Forget - Pas étonnant qu'on ait eu tant de chômeurs.
- M. Parent - Economiquement ce fut un désastre, et socialement aussi. Il importe donc de maintenir et de stimuler l'industrie du bâtiment.
- M. Forget - En disant cela, vous pensez à la période d'après-guerre, n'est-ce pas?
- M. Parent - Je pense à hier, à aujourd'hui et à demain, si nous voulons éviter les erreurs du passé. Demain, il faudra maintenir au plus haut degré possible l'activité économique du pays, présentement stimulée par les besoins artificiels de la guerre. C'est ainsi qu'on trouvera de l'emploi pour les centaines de milliers de soldats ou d'ouvriers démobilisés de l'armée ou des usines de guerre, qu'on aidera à leur réhabilitation dans la vie civile et qu'on assurera une prospérité au moins suffisante, indispensable à la paix sociale et au bon ordre.
- M. Forget - Je suppose que l'on fait des plans pour orienter l'activité dans ce sens au lendemain de la guerre?

M. Parent - En effet, la voix la plus autorisée à se faire entendre sur la question a été celle du sous-Comité du Logement et de l'Urbanisme à la Commission nationale de Restauration, bien connu dans le public sous le nom de "James Committee". Ce groupe de 14 spécialistes suggère dans son rapport un programme de construction de quelque 70,000 habitations par année durant la première décade après la guerre, programme qui fournirait donc 700,000 logements nouveaux.

M. Forget - Pourriez-vous indiquer, M. Parent, comment le Comité auquel vous venez de faire allusion a pu arriver à établir ces chiffres?

M. Parent - Il s'appuie sur les données du Bureau fédéral de la Statistique qui étaient à sa disposition. Il y a d'abord les taudis et logements insalubres, dont il faudrait absolument se débarrasser dans l'intérêt de la santé nationale.

En y ajoutant les logements qui requièrent des réparations considérables, surtout au point de vue de la plomberie et des facilités d'hygiène, cela représente quelque 250,000 logements.

Les arrérages dans la construction sont aussi très considérables, dus d'abord à la stagnation des dix années de crise dans l'industrie du bâtiment, comme je l'ai signalé plus haut, puis aux entraves que la guerre a imposées dans ce domaine. De ce chef et pour reprendre le terrain perdu, et en tenant compte de l'accroissement naturel de la population urbaine, fortement accentuée par la guerre, il faudrait dans les grandes villes 230,000 logements nouveaux et 78,000 dans les petits centres, soit un total de 320,000 logements.

M. Forget - Vous nous donnez là les conclusions du Comité national du Logement, n'est-ce pas?

M. Parent - C'est bien cela.

M. Forget - A-t-il étudié aussi les besoins de la population rurale?

M. Parent - Oui. Il les a estimés à 125,000, soit 100,000 habitations pour remplacer les maisons de ferme vraiment trop vieilles et antihygiéniques et 25,000 pour mettre fin à la cohabitation de plusieurs familles sous le même toit.

M. Forget - Avez-vous une idée de la situation à Montréal?

M. Parent - A Montréal, la situation est loin d'être rassurante. Le nombre des

nouveaux logements qui avait été de près de 6,000 en 1929, est tombé à moins de 600 en 1934, pour se hausser à environ 2,000 en 1942.

Voyons maintenant les résultats de ce qui précède. En 1933, la proportion des logements inoccupés était de près de 7%, elle est maintenant de moins de 1/20 de 1% et encore ces derniers logis sont-ils pour la plupart des logements à loyers trop élevés pour la classe ouvrière.

Enfin, avant de clore ce chapitre, permettez-moi de vous faire voir les conséquences inquiétantes de cette situation.

En septembre 1943, 1,017 familles vivaient dans des magasins désaffectés; 150 dans des garages, des entrepôts, des édifices publics, des hangars, etc.; 1500 familles cohabitaient dans des locaux insuffisants à tous les points de vue. Cet état de choses ne s'est pas sensiblement modifié depuis.

C'est l'ensemble de tous ces besoins qui permet d'établir pour le Canada un programme d'habitation de 700,000 logements à construire dans les prochaines dix années.

M. Forget - Il y a là de magnifiques possibilités d'emploi pour des milliers d'ouvriers.

M. Parent - Et pas seulement pour les ouvriers des métiers de la construction, mais encore pour les milliers d'autres occupés à la production des matériaux de construction, depuis les chantiers de bûcherons en forêt jusqu'aux usines de matériaux synthétiques.

M. Forget - Le programme est plein d'espoir, mais, si je puis dire, quel est l'espoir ou'il soit réalisé?

M. Parent - La question est bien pertinente, car les difficultés de réalisation sont nombreuses. La plus grave est probablement la suivante: une partie notable de nos familles ne jouissent pas d'un revenu suffisant pour dédommager convenablement la construction de ces habitations.

M. Forget - Ce qui veut dire que cette construction ne se fera pas tout simplement et que le beau programme entrevu ne se réalisera pas et que les heureuses conséquences pour l'emploi et l'activité de la nation ne se réaliseront pas.

M. Parent - Hélas! oui. A moins qu'on ne change quelque chose quelque part, rien ne se fera. Songez un peu à la situation telle qu'elle se présente dans Montréal. Dans notre métropole, selon les statistiques de 1941, un tiers de la population salariée gagnait moins de \$1,000 par année, la moyenne étant de \$610. Cela veut dire que ce secteur de la population ne peut décemment payer plus de \$10 à \$16.50 de loyer par mois.

Or il est évident que l'entreprise de la construction ne peut mettre sur le marché des logements à des loyers aussi bas et faire un profit légitime. Depuis, les salaires se sont élevés dans de nombreux cas, mais pas assez cependant pour rester en ligne avec l'accroissement du coût de la construction des habitations.

M. Forget - Et alors, comment en sortir?

M. Parent - Il faut d'une part opérer un redressement général de l'économie pour que le revenu familial du peuple soit plus élevé et lui permette d'attribuer à son logement un montant plus considérable. A part une augmentation progressive des salaires, les allocations familiales vont jouer ici un rôle bienfaisant chez les familles à revenu modeste en mettant à leur disposition un supplément de revenu. D'autre part, il faudra nécessairement en venir à une aide gouvernementale à la construction d'habitation à loyer modique. L'expérience de tous les pays démontre que l'entreprise privée laissée à ses propres moyens est incapable de fournir à une partie notable de la population le logement à des prix abordables.

M. Forget - Sous quelle forme cette aide peut-elle se donner?

M. Parent - Les modalités sont multiples et plusieurs d'ailleurs peuvent s'employer concurremment.

Ainsi, par exemple, selon la Loi nationale de 1938 reprise en 1944, le gouvernement fédéral peut accorder des prêts à des sociétés à dividende limité ou à des municipalités à un taux réduit. Le gouvernement provincial peut lui-même concourir en absorbant une partie de l'intérêt ou de la mise de fonds initial. Les municipalités peuvent aider en cédant pour un prix nominal des terrains qui leur appartiennent et en consentant certains dégrèvements de taxes.

La Ville de Montréal vend des terrains qu'elle possède aux meilleures conditions possibles, afin de favoriser la construction de nouvelles habitations. Elle étudie présentement un projet de commutation d'impôts pour certains type d'habitations. Wartime Housing y a déjà construit 400 maisons temporaires. Cet organisme se propose d'entreprendre d'ici quelques semaines la construction de maisons d'habitations permanentes à loyers modiques.

Mais tout cela ne sera pas suffisant pour rattraper le temps perdu.

M. Forget - Cette aide de la part des pouvoirs publics est-elle bien orthodoxe et ne fera-t-elle pas peur?

M. Parent - Peut-être, mais les méthodes d'autrefois se sont avérées impuissantes à régler le problème de l'habitation pour la masse de la population. Le problème va toujours s'aggravant. Il faut aviser à de nouvelles mesures, fussent-elles à première vue en contradiction avec le rôle traditionnel des pouvoirs publics. Et d'ailleurs, à y bien penser, on découvre bientôt que l'aide gouvernementale à l'habitation, sous une forme ou sous une autre, est somme toute un bon placement.

M. Forget - Voilà un point de vue intéressant. Pourriez-vous l'expliquer?

M. Parent - On oublie trop souvent que les mauvaises conditions d'habitation pour le peuple entraînent la création ou la multiplication d'une foule de services publics: cliniques, sanatoria, cours juvéniles, prisons, etc. qui se soldent avec des millions de dollars et dont en définitive les contribuables font les frais. Pourquoi ne pas prendre les devants, aller à la source du mal, et par des dépenses bien placées et faites à temps, en éviter de plus considérables demain, tout en réglant un problème qui ne peut demeurer indéfiniment sans solution.

M. Forget - Cela me paraît de saine politique administrative.

M. Parent - Espérons que les mesures nécessaires seront prises par les autorités compétentes aux divers paliers de l'administration publique. Il faut de plus, comme on l'a déjà signalé au cours de ces causeries, qu'une opinion publique éclairée et des élites appuient ce programme. On verra alors se réaliser les perspectives encourageantes esquissées au début de cette conversation, tant pour l'activité économique de la nation que pour l'amélioration des conditions d'habitation de notre peuple.

LA CITE NOUVELLE

Programme éducatif sur l'Habitation et ses Problèmes
 Dix émissions hebdomadaires à Radio-Canada
 sous les auspices de
 L'UNION ECONOMIQUE D'HABITATIONS

 Réalisateur: M. Florent Forget

LEGISLATION COMPAREE SUR L'HABITATION

par

Me Jacques Perrault
 Directeur à l'Union régionale des Caisses Populaires
 Professeur à l'Université de Montréal.

 Huitième émission: mercredi le 25 avril à 10 h. 15 du soir

Mesdames,
 Messieurs,

Vous connaissez tous la gravité de la crise du logement à Montréal. Chacun d'entre nous pourrait nommer des parents, des amis qui cherchent, sans en trouver, des logements convenables pour eux et leurs familles.

Vous-mêmes, chers auditeurs, souffrez-vous, peut-être, à titre de locataires ou de propriétaires, de l'insuffisance de l'habitation à Montréal.

Permettez-moi d'attirer spécialement votre attention sur les familles ouvrières, entassées dans des logements insalubres, dans des locaux commerciaux où la vie de famille est impossible, où même la dignité humaine est ignorée.

Notre peuple souffre profondément de cet état de chose; il risque d'en être affecté durant de longues années.

Ce problème, dont tous réclament la solution, n'est pas particulier à notre ville, ni à notre patrie canadienne.

Tous les pays industriels subissent les mauvais effets de ce malaise économique et social. Un peu partout, au Canada et à l'étranger, l'opinion publique a réclamé des gouvernements une solution qui permette à chacun d'obtenir un foyer où l'on puisse connaître une existence digne d'êtres humains.

L'Union Économique d'Habitations, organisée, de concert avec la Société radio-Canada, cette série d'émissions destinées à faire connaître au public les divers aspects de cette question sociale.

Ce soir, nous allons jeter un rapide coup d'oeil sur ce qui se passe à l'étranger, sur les systèmes anglais, suédois, suisses, américains, au moyen desquels ces nations étrangères s'efforcent de procurer aux classes laborieuses des villes des habitations modernes, à bon marché.

Nous nous demanderons si nos efforts, dans ce domaine profiteraient de l'expérience acquise par certains États européens.

Une première constatation ne peut manquer de nous impressionner.

L'augmentation énorme de la population et son rassemblement dans les villes, dans tous les pays industriels, imposèrent, dès le siècle dernier, aux pouvoirs publics l'étude du problème du logement. La complexité de ce problème amena les parlements à édicter des lois générales prévoyant un plan d'ensemble pour satisfaire à la demande populaire d'habitations à bon marché.

C'est aujourd'hui un fait reconnu que ce problème ne peut pas se résoudre de lui-même. Il faut l'intervention de

l'Etat, à tout le moins en ce qui a trait à l'adoption d'une législation destinée à favoriser la construction d'un grand nombre de maisons d'habitation à prix modique suivant un plan d'ensemble, établi pour le pays ou pour chacune des régions ou des villes où le problème se pose à l'état aigu.

Dans les quelques minutes mises à notre disposition, nous ferons donc un peu de législation comparée. Quelles lois les nations étrangères ont-elles jugé bon d'édicter. Quels en ont été les résultats? Les Canadiens peuvent-ils y trouver un exemple à suivre?

La Grande-Bretagne s'est trouvée dans une situation analogue à la nôtre à la fin de la première Grande Guerre. Il manquait environ un million de maisons d'habitations. Il fallut en construire plus de cent mille par année.

Là-bas, comme chez nous, le coût de construction était excessif; il fut impossible aux entreprises privées de construire des maisons à des prix modiques, pour l'ouvrier. Le gouvernement anglais institua un système de prêts et de subventions qui permit de construire, de 1919 à 1936, un million deux cent soixante et dix mille huit cent trente et une maisons.

Ces maisons, construites dans les villes, étaient destinées à la population ouvrière.

Pendant ce temps, l'entreprise privée édifiait un million huit cent quarante-huit mille maisons. Tout le monde contribua: l'Etat, les municipalités, les coopératives et les entreprises privées.

Le résultat au point de vue social est vraiment remarquable. Pendant ces dix-huit années, la population ouvrière eut, chaque année, en moyenne soixante dix mille maisons neuves pour des loyers très bas. Si l'on compare cette situation à celle de la région de Montréal, ceci voudrait dire que les ouvriers de Montréal pourraient avoir à leur disposition chaque année environ trois mille maisons. Actuellement il n'y en a pas une seule dont la construction leur soit destinée moyennant un loyer bon marché.

Le résultat obtenu en Angleterre est à noter sous un autre aspect: les subventions de l'Etat n'ont nui en rien à l'industrie privée de la construction; elles n'ont pas produit, comme on le craignait, une centralisation outrancière.

Si le gouvernement de la province de Québec voulait s'inspirer de cet exemple, il pourrait mettre sur pied un programme d'après-guerre qui permettrait aux Canadiens français de loger les familles ouvrières dans des maisons dignes des hommes humains.

La Suède trouve une solution qui doit nous intéresser particulièrement puisqu'elle dut construire des maisons ouvrières destinées à résister à un hiver encore plus rigoureux que le nôtre. Dans les villes industrielles groupant une population de deux millions d'habitants l'on a construit, en douze ans, de 1917 à 1929, 85,000 habitations ouvrières avec l'aide de l'Etat.

Les Suédois ont cependant adopté une autre formule que les Anglais, une formule qui devrait nous intéresser encore plus que celle de l'Angleterre; ce sont les coopératives qui, avec l'appui de l'Etat, menèrent à bien ce programme économique et social de la réalisation de l'habitation à bon marché.

Tournons nos regards vers un autre pays progressif: la Suisse.

Nous constatons qu'en vingt ans, de 1910 à 1931, la ville de Zurich a construit pour ses ouvriers vingt quatre mille deux cents maisons avec l'aide de l'Etat.

Si nous comparons ce cas avec celui de Montréal dont la population est quatre fois celle de Zurich, nous constatons la possibilité chez nous de construire, chaque année, pour les classes laborieuses canadiennes de Montréal, quatre à cinq mille maisons ouvrières.

Ces quelques exemples tirés de pays européens doivent nous faire réfléchir. Malgré ce que peuvent en dire les pes-

simistes de chez nous, cette expérience européenne démontre législation d'ensemble pour résoudre le problème du logement ne reste pas lettre morte. Bien plus, nous constatons que chaque année, grâce à ces lois et à l'appui ou subsides du pouvoir public, des milliers de logements familiaux à prix modéré peuvent être mis à la disposition des classes laborieuses. Une autre considération doit calmer les frayeurs de certains esprits qui tremblent devant toute réforme hardie: l'aide apportée par les Etats européens n'a pas amené des constructions par l'Etat mais a su respecter les autonomies locales et régionales sans nuire en aucune façon à l'initiative (et à l'entreprise) privée.

Au Canada nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir fait de tels progrès dans la solution pratique apportée au problème social du logement. Tout au plus pouvons-nous nous consoler en songeant qu'aux Etats-Unis il y a dix ans à peine que le gouvernement fédéral et ceux des Etats américains ont attaqué le problème. Nous ne sommes donc pas les seuls, sur le continent nord américain, à posséder un sens social insuffisamment éveillé, un sens social qui nous ferait découvrir les moyens de construire chaque année, des milliers d'habitations familiales, dans les petites et les grandes villes, au loyer variant de \$10. à \$25. par mois.

Au Canada qu'avons-nous fait dans ce sens? Les premières lois ne visèrent que des cas particuliers. Ainsi, au début de ce siècle, après l'incendie désastreux qui ravagea la cité des Trois-Rivières, le parlement provincial du Québec légiféra pour aider à la reconstruction de cette ville.

Mais c'est la grande crise du logement, l'un des aspects de la crise mondiale de 1931, qui stimula dans cette direction législateurs et gouvernants.

Le parlement fédéral édicta sa première loi sur le logement en 1935. Nos députés, sans doute mécontents de leur oeuvre, changèrent cette loi en 1938, adoptèrent la loi nationale sur le logement. En 1944, ils refondent cette législation en édictant la loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Le parlement provincial de Québec, au lieu de prendre l'initiative comme il aurait pu le faire il y a vingt ou trente ans, se contenta d'adopter, en 1944, une loi d'importance secondaire, sur le logement.

Ces lois s'inspirent de certains principes généraux mis au point par les législations européennes sur le logement. Ces lois canadiennes permettent et surtout permettront après la guerre de construire suffisamment pour subvenir aux besoins de la population, pourvu que l'opinion publique réclame leur application et que des groupes de citoyens éclairés, au sens social courageux, veuillent bien s'en mêler.

Je vous ai cité tout à l'heure des statistiques européennes. Par comparaison, ce qui s'est fait chez nous, est vraiment insuffisant. Ces lois fédérales permettaient, depuis 1935, et permettent encore malgré les restrictions du temps de guerre, de construire des habitations, avec des subsides fédéraux. Mais il est triste de constater que ces lois qui prévoient la construction de logements ouvriers n'ont pas encore été appliquées.

Bien que des dizaines de milliers de maisons soient nécessaires, et qu'à Montréal les sociologues nous disent qu'il faudrait construire chaque année quelques milliers de maisons, les statistiques fédérales révèlent que, dans la province de Québec, l'on s'est bien peu prévalu de ces lois. L'on a construit, en 1936, 475 maisons; en 1937, 524; en 1938, 745; en 1939, 1422; en 1942 à 91 maisons seulement.

Ces chiffres font piètre figure à côté de l'effort réalisé dans les pays comme l'Angleterre, la Suède et la Suisse. Pourtant les citoyens n'ont qu'à se prévaloir des lois canadiennes en vigueur depuis 1935 pour mettre un terme au sort tragique de milliers de familles, entassées dans les taudis de Montréal.

Les animateurs de l'Union Economique d'Habitations ont su poursuivre leur oeuvre, en se prévalant des lois nationales du logement.

Je souhaite qu'à l'issue de cette guerre tous les hommes de bonne volonté, les coopératives, les syndicats ou unions ouvrières, les associations désintéressées, attaquent le problème du logement et réalisent dans les faits, la solution que le législateur indiqua dans ses lois.

LA COOPERATIONQUELQUES APPLICATIONS A LA CITE-JARDINIVe article

Encore le même titre; mais, c'est pour la dernière fois. Nous avons étudié le coopératisme, nous avons défini les principes qui le dirigent, nous avons cherché quelle était la philosophie de base de cette conception de la vie économique.

Analysons aujourd'hui quelques applications de la coopération à la Cité-Jardin du Tricentenaire. Est-ce que les organismes qui encadrent son activité économique et sociale: l'Union Economique d'Habitations, les Cités-Jardins du Québec, la Cité-Jardin du Tricentenaire, l'Union Coopérative et la Caisse populaire sont de vraies Coopératives, au sein desquelles s'appliquent les principes déjà expliqués dans notre deuxième article?

Traitons d'abord de l'association mère, l'Union Economique d'Habitations, qui est formée des coopératives ou sociétés d'habitation et de logement.

Constituée sous les dispositions de la partie III de la Loi des Compagnies, comme le sont le Conseil Supérieur de la Coopération et l'Union Catholique des Cultivateurs, elle est une association sans but lucratif et sans capital actions, qui s'est assigné la tâche de recréer pour la famille le milieu propice à son épanouissement.

De même que le Conseil Supérieur et l'U.C.C. s'occupent de coopération, sans en avoir la lettre, de même l'U.E.H. croit que la formule coopérative, quand elle peut s'appliquer, est le moyen logique à utiliser, sans toutefois confondre but et moyen.

La coopérative de construction C.J.Q. est un outil de travail comme le serait la Caisse Provinciale de Crédit aux sociétés d'habitation.

Elle exécute les travaux pour les

groupes coopératifs ou sociétés qui font appel à ses services, et qui sont membres de l'association mère.

La coopérative des propriétaires C.J.T., la coopérative de consommation, l'Union Coopérative, la Caisse Populaire de C. J. T. sont d'authentiques groupes coopératifs, adaptés aux objectifs qu'ils poursuivent.

Le tout forme un ensemble, où se retrouvent les mêmes membres et sociétaires à la Cité-Jardin du Tricentenaire.

Ne perions pas de vue cependant que la formule ne crée pas nécessairement l'esprit; comme ce sont des hommes qui dirigent, comme ce sont des hommes, qui sont membres ou sociétaires, ces divers organismes travailleront dans un sens véritablement coopératif et humain, si ces hommes ont cet esprit.

On a bien des exemples de coopératives, qui n'en sont pas véritablement, chez nous comme ailleurs.

Ne soyons, cependant pas trop sévères: la coopération est le fruit de l'éducation; c'est à l'effort que produisent les dirigeants pour développer l'esprit coopératif au sein de leurs groupements que l'on peut discerner s'ils sont eux-mêmes de véritables coopérateurs.

En résumé, la leçon qui se dégage de l'oeuvre poursuivie à la Cité-Jardin du Tricentenaire, c'est que la formule coopérative ne doit pas être considérée comme une fin, mais comme un moyen à la portée de la classe populaire pour lui permettre de se libérer, du moins partiellement, du joug économique. Or un moyen doit toujours être assez souple pour répondre aux exigences de la vie et il ne faut pas s'étonner si le moyen qu'ont pris les pionniers de C.J.T. pour devenir propriétaires n'est pas littéralement conforme aux principes de Rochdale. Ce qui compte, c'est la fin.

CHRONIQUE FEMININELa famille, espoir de notre nation.

Voici l'heure du crépuscule! Le soleil, qui toute la journée a régné comme un maître dans un ciel immaculé de nuages, sort de leurs cachettes, maquettes et pinceaux, et, tel un peintre de marque, nous colore un firmament digne d'un Rubens ou d'un Michel-Ange.

Combien de fois, madame, avez-vous admiré pareille apothéose?

Mille fois, me direz-vous, à la campagne sur un lac, dans les montagnes, et jamais, vous ne vous êtes lassée de contempler de la nature le chef-d'oeuvre.

Le soir, même en banlieue de la ville, il nous est possible d'admirer les fantaisies du roi des astres.

Qu'y a-t-il de plus reposant après avoir savouré notre repas du soir, que de se délasser d'une dure journée de labeur dans un doux "farniente" bienfaisant.

Vite, papa s'empresse de sortir les chaises longues sur la pelouse, afin que toute la famille se repose dans un décor enchanteur.

Même les plus jeunes obtiennent la permission de rester debout "une petite minute". Il fait si bon! et ces petits (tout privilégiés qu'ils soient de posséder, dans leur Cité nouvelle, beaucoup d'espace pour s'ébattre librement toute la journée) semblent heureux de pouvoir accompagner les grands dans un moment de détente.

Papa s'empare du journal, le grand frère, lui, a eu la précaution de saisir la page des sports, mademoiselle suit un patron compliqué dans une broderie délicate, les plus jeunes, infatigables, s'ébattent jusqu'à ce que leurs yeux se

ferment presque. Et vous, madame, reine de tout ce monde, dans votre coeur vous remerciez Dieu de vous avoir confié un chef responsable de ses devoirs puisqu'il permet à ce même foyer de vivre dans une maison coquette, entourée d'une atmosphère saine, et où la vie de famille peut éclore librement loin de tous les dangers du surpeuplement urbain.

Tout récemment, lors du centenaire de l'apostolat de la prière, Pie XII adressait un message à la radio au peuple de France. Dans son discours, il exhortait les français à défendre la sainteté du foyer, base de l'unité nationale. Le progrès et la prospérité d'une nation, disait-il, dépend de familles saines et nombreuses. Les fragments de familles brisées et désunies ne peuvent plus composer une société ferme et stable. Combien ces mots sont pesants de sens, chère amie.

Vous savez aussi que si ce foyer, dont vous êtes si fière aujourd'hui, était laissé à lui-même, comme tant d'autres, dans un milieu malsain, vite, le vrai bonheur en serait exclu pour toujours.

Nous, madame, qui avons su être assez clairvoyantes pour comprendre l'importance que représentait pour les nôtres un milieu choisi, encourageons les jeunes à se grouper afin de former des cercles d'études ou de récréations.

Avec nos conseils et nos encouragements, ils peuvent réaliser beaucoup.

Il ne tient qu'à nous d'encourager cet esprit de vie de famille.

Et demain une nation forte et saine admirera les beaux couchers de soleil de notre merveilleux pays, "Le Canada".

MICHELINE THEBAULT

UN GRAND EVENEMENT A LA CITE-JARDIN

C'est mercredi soir le 11 juillet, que s'est ouvert, par une fête intime sous le distingué patronage de M. le curé René Bachand, le magasin coopératif de la Cité-Jardin du Tricentenaire. Ce fut un événement, car cela marquait une autre étape importante dans l'oeuvre qui se réalise progressivement dans ce centre communautaire, organisé en fonction de la vie collective et familiale.

Après une parade dirigée par M. Hilaire Thérien, par toutes les avenues de la Cité-Jardin, une centaine de membres se groupèrent dans le magasin et à l'extérieur pour entendre quelques brèves allocutions.

Le président de l'Union coopérative, M. Lorenzo Dallaire, fit un résumé des nombreuses activités du conseil d'administration au cours des douze derniers mois et mit en lumière les difficultés financières qui ne manquèrent pas de surgir ici, comme dans toute oeuvre débutante. Cependant, grâce à la générosité des membres souscripteurs et plus particulièrement à la collaboration exceptionnelle de sept d'entre eux, qui signèrent des billets promissoires s'élevant jusqu'à \$500., et de la Caisse populaire d'Hochelaga, qui consentit les prêts nécessaires, ces difficultés furent aplanies.

M. le curé, après avoir béni le magasin et les marchandises, mit en parallèle les principes qui guident les propriétaires de la Cité-Jardin avec ceux qui dirigèrent les pionniers de Rochdale, lorsque fut fondé le premier magasin coopératif en Angleterre, en 1844.

Le président de la coopérative des propriétaires C.J.T., M. Joseph Pauzé, et le R.P. J. d'Auteuil Richard, s.j., aviseur moral de l'U.E.H., soulignèrent l'importance de cet accomplissement dans l'ensemble de l'oeuvre poursuivie.

La présence de l'invité d'honneur, le docteur J.-F.-A. Gatién, député de Maisonneuve au provincial, qui ne manque aucune occasion d'apporter son aide précieuse et soutenue au groupement local, fut très appréciée.

Le gérant responsable, M. Eugène Poirier, annonça que le magasin sera ouvert aux membres en règle aux heures suivantes:

Lundi, mardi et mercredi: de 8 heures a.m. à midi trente, et de 1 heure 30 à 6 heures p.m.;

Jeudi; 8 heures à midi trente, fermé l'après-midi;

Vendredi et samedi: 8 heures à midi trente et de 1 heure 30 à 7 heures p.m.

Le magasin est du genre automate (self-service), sous la surveillance de M. Aurèle Bélanger, boucher, et de Mlle Pauline Gaudreau, caissière.

(suite de page 4)

Nous pourrions ajouter que l'effort fait par les compagnies d'assurance-vie pour procurer la finance, et par l'entreprise privée pour exécuter les travaux, tout appréciable qu'il soit, n'exclut pas l'effort que doivent faire les ménages à qui ces logements seront destinés. Nos familles canadiennes ne doivent pas se contenter d'un abri, bien que plusieurs en ont présentement un urgent besoin; elles doivent voir à ce que ces abris répondent à d'autres besoins aussi naturels et indispensables à leur plein développement. Ce sont elles qui connaissent ces besoins, et pour pouvoir les exprimer et les obtenir en même temps que l'abri, elles ont la faculté de s'associer aujourd'hui à des techniciens spécialistes qui consacrent précieusement leur vie à ce problème, dans toute son ampleur.

PETITES NOUVELLESA LA CITE-JARDIN DU TRICENTENAIRE

S. E. Mgr Joseph Charbonneau a rehaussé de sa présence la fête religieuse qui eut lieu dimanche le 19 août à l'occasion du dévoilement et de la bénédiction de la statue de notre patronne, Notre-Dame du Foyer.

Il s'est dit très intéressé au progrès du développement coopératif en cours et exhorta les paroissiens à la bonne entente et à la charité, les priant de conserver toujours présent à l'esprit le magnifique idéal poursuivi depuis le début. M. le curé René Bachand lui souhaita la bienvenue et M. Adrien Angers, au nom des propriétaires, exprima toute leur gratitude à Mgr. l'Archevêque pour sa bienveillance à leur égard.

Invité à donner le sermon de circonstance, le R.P. B. Lussier, o.m.i., curé de Ville LaSalle, rendit un brillant hommage à la famille canadienne-française.

La statue a été dévoilée par M. et Mme Paul Charette, de la Cité-Jardin. Parmi les autres personnalités présentes, on remarquait M. J.-Auguste Gosselin et le R.P. Jean d'Auteuil Richard, s.j., respectivement directeur et aviseur moral de l'Union Economique d'Habitants, Madame J.-Auguste Gosselin, le R.P. Hervé Robert, curé de Strathmore, M. l'abbé Paul Touchette, de l'évêché, Mlle Sylvia Daoust, l'artiste de talent qui sculpta la magnifique statue, les marguilliers de la paroisse, les membres du Conseil d'Administration de la coopérative des propriétaires C.J.T., et plusieurs autres.

La chorale était sous la direction de M. Urbain Avon. La tournée a commencé par une grand'messe en plein air et s'est terminée par un festival et un feu de camp: jeux, courses, danse et chant pour les jeunes et les plus âgés.

NOS ASSEMBLEES

Au cours des mois de juillet et d'août nos associations U.E.H., C.J.C., C.J.T. et U.C. ont tenu un total de 19 réunions, sous la présidence de M. J.-Auguste Gosselin, pour l'U.E.H., ou de M. Joseph Pauzé, pour C.J.T.

Toutes ces réunions ont pour objectif le progrès de l'oeuvre entreprise à la Cité-Jardin, en vue de donner aux familles actuelles et futures le maximum d'avantages économiques et sociaux que seul le groupement bien organisé peut leur fournir.

Il est intéressant de noter, tel que l'indique la fréquence des assemblées, qu'une activité intense règne à la Cité-Jardin et que, même si les opinions individuelles sont quelquefois divergentes, des décisions constructives sont prises pour le bien commun.

CAMPAGNE D'EDUCATION ET DE RECRUTEMENT

Un comité spécial, composé de MM. J. Auguste Gosselin et Hervé Bergeron, représentant l'U.E.H., et de MM. J. Pauzé, S. Rouleau, P. Riopel, L. Daoust et E. Poirier, de la coopérative des propriétaires C.J.T., a déclenché, fin d'août, une campagne d'éducation populaire sur l'habitation et de recrutement de membres auxiliaires.

La cotisation de membre auxiliaire est de \$1.00 et la souscription est illimitée.

Pour encourager le recrutement, la C.J.T., membre de l'U.E.H., reconnaît que le membre auxiliaire est copropriétaire d'une maison du type MC-1, visible à 5665 avenue des Epinettes, à la Cité-Jardin.

NOS VERIFICATEURS

Par résolution en date du 26 juillet, l'U.E.H. retient les services de la firme Hurtubise et Richard, vérificateurs comptables.

S P O R T S

Les amusements ne manquent pas à la Cité-Jardin. Le dimanche surtout, les plus jeunes et les moins jeunes s'en donnent à coeur joie: parties de balle molle, veillées de familles de plus en plus populaires.

La fête qui clôtura la journée du 19 août fut des plus réussie, avec courses, feu de camp, fête champêtre, danse, et chant pour tout le monde.

Un groupe de cinquante familles de la Cité-Jardin ont fait une excursion à Sorrel dimanche le 26 août.

Le pique-nique annuel de la Cité-Jardin a eu lieu vendredi le 31 août à Repentigny, comté de l'Assomption. Un autobus et cinq automobiles y transportèrent environ 80 enfants et une quinzaine d'adultes de la Cité-Jardin.

On sait que la Cité-Jardin fait partie de l'Oeuvre des terrains de jeux (O. T.J.) de Montréal. Son parc d'amusements sera ouvert aussitôt que le terrain prévu au centre du plan d'ensemble sera libéré.

SPORTS

Une centaine de personnes ont assisté jeudi le 2 août à une audition de disques de musique classique. Mlle Lucille Charette de l'avenue des Marrouniers donna des commentaires, qui furent très appréciés.

NOS DISTINGUES VISITEURS

M. le curé Paul Blanchette, de Normétal, Abitibi.

M. Yves Blais, de Ste-Anne de la Pérade, comté de Champlain.

M. Raymond Bélanger, étudiant en médecine, de LaSarre, Abitibi.

R.P. Albéric Corcoran, s.j., de San Francisco, Californie.

PROPAGANDE A ST-HYACINTHE

L'U.E.H. se rend à St-Hyacinthe, mercredi le 11 juillet, pour diriger un forum sur l'habitation, organisé par les aumôniers des mouvements coopératif et syndical.

Un groupe de chefs ouvriers des villes de St-Hyacinthe, de Morel, de Granby, de Waterloo et de Farnham, ont participé au forum, au cours duquel on projeta sur écran deux films anglais, "The Great Crusade" et "The City", avec commentaires en français.

Dans une allocution, notre propagandiste fit un exposé de l'oeuvre poursuivie par l'U.E.H. dans la province, et plus particulièrement à la Cité-Jardin du Tricentenaire.

NOUVELLES DE QUEBEC

La Coopérative d'Habitations, "L'Habitation des Employés Civils", de Québec, nous communique les nouvelles suivantes sur le progrès réalisé à date par ce groupement membre de l'U.E.H.

NOTRE SOCIÉTÉ

Plusieurs se demandent ce qu'elle devient. Mes amis, notre société s'affirme. En effet, pour satisfaire aux nombreuses demandes et surtout pour atteindre notre but, clairement défini dans la devise de notre association Provinciale " RECREER POUR LA FAMILLE LE MILIEU PROPICE A SON EPANOUISSEMENT ", nous avons acheté un autre terrain, adjacent au premier, nous permettant ainsi de disposer de plusieurs lots.

Notre société ne limitant pas ses admissions aux employés civils, il va sans dire que nous ne pouvons garantir à ces derniers tous les lots présentement disponibles. Toutefois, tous les employés civils, ayant un revenu moyen et désirant devenir propriétaire, ont l'occasion unique de se procurer un terrain à très bon marché si l'on compare le prix auquel nous vendons nos lots au prix payé pour les lots avoisinants.

De plus, je suis heureux d'informer tous nos sociétaires qu'officieusement un plan de subdivision, étudié conjointement par les membres du comité d'urbanisme de Sillery et quelques-uns de vos administrateurs, a été accepté par votre conseil d'administration. Il va sans dire que notre aviseur technique fut consulté et que plusieurs modifications furent apportées au plan original, et ce, à la satisfaction des parties intéressées. C'est dire que nos travaux préliminaires de subdivision et de tracé de rues commenceront incessamment. Au mois d'août, nos sociétaires pourront se rendre compte DE VISU de l'étendue et de la marche de ces travaux.

Avant de faire appel au public non employé civil, nous nous adressons à vous, employés civils, et vous offrons une fois pour toutes l'opportunité de devenir propriétaire par votre propre force et vos propres moyens. L'entraide et la confiance mutuelle ont déjà beaucoup fait; pourquoi ne pas continuer dans cette voie et prouver à tous que nous sommes capables de régler nos problèmes. Craindre d'aider les autres en s'aidant soi-même, c'est une preuve de faiblesse et de pauvreté de caractère.

ANDRE HOUDE
Président.

SAVIEZ-VOUS QUE:

Il y avait, en juin 1945, 8,468,354 personnes membres de coopératives d'habitation, dans le monde?

REFLEXION JUSTE

La société doit permettre à tous une vie stable, un petit monde familial, une maison, un jardin, des amis. Il faut des enfants élevés par leurs parents au contact de ces choses qui représentent leur esprit. Le groupe social doit être assez petit, et la famille assez compacte pour que la personnalité des parents s'y fasse sentir.

ALEXIS CARREL

Cette publication a été rendue possible grâce à la générosité de:

ACCESSOIRES OUTILLAGE, Limitée
Outillage et accessoires
pour entrepreneurs
8751, boulevard St-Laurent
DUpont 5776

ADRIEN ANGERS, c. c. s.
Assureur
5851, rue Viau Cité-Jardin
CLairval 1767

J. W. DESSUREAULT
Portes et Châssis
Boiseries intérieures
St-Tite, Co Lavoilette
Tél. 27

ANTONIO GARNEAU, C. R.
Avocat - Procureur
76 ouest, rue St-Jacques
Suite 707
HArbour 5111 - 2

HENRI LIMOGES
Fabricant de Chaux
552 Poupart
CHerrier 2802

PAUL GOYER
Laitier
6340, rue Molson
DOLLard 4001

Cette publication a été
entièrement imprimée sur un
"Multilith Duplicator"
manufacturé et vendu par
MULTIGRAPH SALES AGENCY
1620 ouest, rue Ste-Catherine

JACQUES PERRAULT
Avocat
511 Place d'Armes
HArbour 0209

S. ROULEAU
Pharmacien
3719, rue Adam
FRontenac 6000

A. SALVAIL
Epicier - Boucher
3648, rue Adam
AMherst 3031

J. A. TESSIER
Ferrermerie
3571 est, rue Ste-Catherine
FRontenac 6788

VICTOR VARIN
Marchand de bois de construction
Portes, Châssis, Veneer, Plywood, Masonite
1835, rue Moreau
FRontenac 8186

Cette publication a été rendue possible grâce à la générosité de:

CHARLES BELANGER
Entrepreneur plombier et couvreur
1268 est, rue Bélanger
Crescent 7940

P. J. BELANGER & FILS, enrg.
Marchand de bois de construction
6025, rue Des Erables
Talon 3137 - Talon 3391

PHILIPPE BIBEAU
Entrepreneur plâtrier
7538, rue Casgrain
DOLLARD 1760

IVANHOE BISSONNETTE
Notaire
360 St-Jacques ouest
MARQUETTE 5678

OSWALD BROSSEAU
Manufacturier de portes et châssis
209, rue Charlotte, SOREL
Tél. 537 et 2228

PAUL CAPRA, incorporée
Tuile, Mosaïque, Marbre et Terrazzo
7015 rue Drolet
DOLLARD 4057

OMER DE SERRES, Limitée
Quincaillerie Plomberie Peinture
1406, rue St-Denis
LANCASTER 0251

DUBOIS TRANSPORT
Transport local et à longue distance
20, rue Commerciale LA TUQUE
TÉL. 68

DUPUIS FRERES, LIMITEE
Magasin à rayons
865-est, rue Ste-Catherine
Montréal - Plateau 5151

A. L. DUPONT, Limitée
Ameublement complet de maison
4020 est, rue Ste-Catherine
AMHERST 2111

"Chez PERRON tout est bon"
Semences, plantes
et accessoires de jardin
W. H. PERRON & CIE, LIMITEE
935, boul. St-Laurent - LA 4191
Catalogue sur demande

N. SARRAZIN, Limitée
Bois de construction - Menuiserie
5939, 3ième avenue, ROSEMONT
TALON 6869